

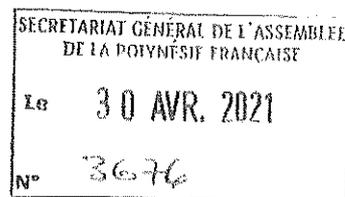
*Le Président*

N° 02943 / PR

Papeete, le 29 AVR. 2021

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française



Objet : votre question sur l'Océanisation des cadres en Polynésie française du 12 avril 2021

Madame la Représentante,

Par lettre en date du 12 avril 2021, vous avez souhaité m'interroger sur l'Océanisation des cadres, et notamment sur l'intégration des jeunes diplômés polynésiens dans le monde du travail.

Il est constant, et pas seulement en Polynésie française, que les jeunes diplômés sans aucune expérience ont du mal à intégrer le marché de l'emploi. Cette problématique est renforcée localement si les jeunes ont choisi une formation qui n'est pas en adéquation avec les demandes des entreprises ou des administrations.

Pour votre parfaite information, je vous indique qu'au 31 mars 2021 le SEFI comptabilisait, dans la tranche 18-25 ans, 131 demandeurs d'emplois ayant au minimum un bac+3, soit 1.05% des inscrits.

Concernant les parcours des étudiants, vous faites un amalgame entre secteur privé et secteur public.

Pour la fonction publique du Pays mais aussi des communes, je vous rappelle que la voie du concours reste de mise et qu'elle est ouverte à nos jeunes diplômés polynésiens.

Concernant le secteur public de l'éducation, nous pouvons nous réjouir que nos jeunes ayant suivi leur cursus jusqu'au Master universitaire, pour beaucoup en Polynésie française, mais aussi en métropole, et qui réussissent un des concours de recrutement de l'enseignement sont à ce jour, quand ils le demandent, affectés au Fenua. Cette évolution est telle que certaines disciplines sont saturées et n'accueillent plus de mis à disposition de métropole (hormis les jeunes polynésiens qui veulent revenir). Depuis plusieurs années, les étudiants sont informés de cette saturation prévisible et des besoins du Pays.

Il en va de même pour les recrutements au sein des hôpitaux publics qui respectent les règles de publicité et d'égal accès à l'emploi public, y compris pour les contrats à durée déterminée.

L'Océanisation des cadres est mise en œuvre par le suivi des étudiants en cursus de formation en santé et des étudiants boursiers appelés à revenir au Fenua et par la mise en œuvre de la promotion professionnelle.

Dès lors où des postes vacants étaient à pourvoir, toutes les candidatures de médecins spécialistes polynésiens ont pu bénéficier d'un recrutement au sein du Centre hospitalier de la Polynésie française. De plus, une plus grande proactivité dans le suivi, l'accompagnement et l'anticipation du retour des médecins spécialistes polynésiens au sein de cet établissement comme dans les autres hôpitaux publics est en cours de renforcement par un suivi conjoint CHPF, Direction de la santé, Direction générale de l'éducation et des enseignements et de l'Université.

Contrairement à vos allégations, il n'y a donc aucun ostracisme vis-à-vis de nos jeunes, bien au contraire.

Au passage, je vous rappelle que notre gouvernement a nommé des Polynésiennes à la tête du CHPF et de la Direction de la Santé.

Par ailleurs, outre les bourses et les prêts d'étude bonifiés accordés aux étudiants sur critères sociaux, je vous rappelle qu'il existe le dispositif des bourses majorées qui consiste à accorder des allocations d'étude à des étudiants qui suivent un des cursus identifiés par le Pays comme prioritaires et adoptés en conseil des ministres par arrêté.

Mais bien évidemment, si nous pouvons identifier et suivre ces étudiants boursiers, nous n'avons pas une parfaite connaissance du nombre de jeunes qui font leurs études en France ou à l'étranger, ni des filières choisies. Aussi, nous travaillons actuellement à la mise en place d'une plateforme numérique où ces jeunes pourraient s'identifier, afin d'assurer leur suivi et faciliter leur retour.

Conscient des difficultés d'intégration professionnelle des jeunes diplômés, le Pays a par ailleurs créé il y a une dizaine d'années le Corps des volontaires au développement (CVD). Il permet aux jeunes diplômés d'intégrer une entreprise du secteur privé, une association ou une administration afin d'obtenir une première expérience professionnelle, leur indemnité étant prise en charge par le budget du Pays. Sur la période 2018 à 2020, 832 jeunes ont ainsi obtenu un CVD. Depuis le début de l'année, 106 nouveaux volontaires sont entrés en entreprise. Les candidats au CVD recherchent un emploi depuis 2 à 9 mois pour 77,7% d'entre eux et 72,6% des stagiaires retenus recherchent un emploi depuis moins de 6 mois. Selon une étude menée par le SEFI, sur la période 2018-2019, 43,8% des stagiaires ont décroché un contrat de travail à la sortie de leur stage, dont 48,6% en CDI.

D'autre part, certains diplômés choisissent la voie de l'entrepreneuriat, notamment dans les professions libérales. L'aide à l'installation, mise en place en 2019, qui peut atteindre 6 millions Fcfp, vient donc les accompagner financièrement dans cette démarche professionnelle. Elle ouvre également le bénéfice d'avantages fiscaux.

Plus globalement, les jeunes diplômés, comme tous les Polynésiens, peuvent bénéficier du dispositif d'insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA).

Vous le constatez, Madame, le Pays se soucie particulièrement de l'avenir au Fenua de nos jeunes et est bien loin des accusations d'ostracisme que vous avancez avec la plus totale mauvaise foi.

Mais s'il faut parler d'ostracisme, il me semble que vous êtes experte en la matière. Vous remettez en cause le choix de recrutement de deux directeurs de cabinets ministériels, au prétexte qu'ils sont issus de corps de fonctionnaires d'Etat.

Votre mémoire vous faisant sans doute défaut, je souhaite vous rappeler que bon nombre de directeurs et membres de cabinet des gouvernements « Taui », étaient des cadres issus de l'Etat. Ainsi, pour exemple, le président Oscar Temaru avait un temps recruté comme directeur de cabinet un ancien officier de l'armée française et préfet en activité, tandis que le président de l'Assemblée, Anthony Géros, avait recruté un magistrat du tribunal administratif.

Finalement, vos responsables politiques sont beaucoup plus ouverts d'esprit que vous ne l'êtes, et ont sans doute recherché avant tout l'efficacité et les compétences avant de se déterminer sur l'origine ethnique de leurs collaborateurs.

Vous m'interpellez également sur la situation d'un ancien actuaire de la Caisse de Prévoyance Sociale. Tout comme vous, il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les raisons de son licenciement qui ne relève pas de la compétence du gouvernement. Je vous invite donc à vous tourner vers le président du conseil d'administration de la CPS que l'on ne peut pas, je pense, soupçonner d'ostracisme vis-à-vis des Polynésiens. J'ai toutefois noté à l'occasion du dépôt d'un préavis de grève à la CPS en mars dernier, que Monsieur Patrick Galenon avait déclaré à la presse qu'il n'était pas question de reprendre ce salarié, ce dernier pouvant contester son licenciement devant les tribunaux.

J'en viens maintenant au secteur privé. Vous ne pouvez pas accuser le gouvernement et sa majorité de faire preuve d'ostracisme puisque, en nous appuyant sur les dispositions statutaires de 2004 (fort critiquées par votre parti), nous avons fait adopter par l'Assemblée de la Polynésie française en juillet 2019 la loi sur la protection de l'emploi local. J'ai constaté alors, avec regret, que votre groupe politique a été le seul à ne pas voter favorablement ce texte qui a été totalement validé en juin 2020 par le Conseil d'Etat à la suite d'un recours contentieux.

Toutefois, comme je l'ai indiqué dans mon discours d'ouverture de la session administrative le 8 avril dernier, la pandémie du Covid qui a sévit depuis le début 2020 n'a pas permis d'engager la mise en œuvre de cette loi, la priorité ayant été donnée à la gestion de la crise économique et sociale.

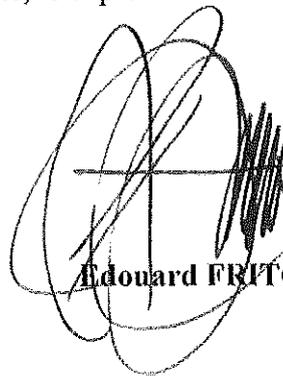
Cette mise en œuvre des dispositifs de protection de l'emploi local nécessitera des étapes préalables que nous engageons sans tarder.

Dès ce mois de mai, nous créerons la commission consultative tripartite de l'emploi local (CTEL), composée de représentants du Pays et de représentants, en nombre égal, des organisations syndicales représentatives des salariés, d'une part, et des organisations syndicales représentatives des employeurs, d'autre part. Puis la mise en place de l'observatoire de l'emploi au sein du SEFI, sera une étape incontournable pour permettre le fonctionnement de cette commission qui donnera son avis sur les activités professionnelles qui doivent être protégées.

Madame la Représentante, notre gouvernement et notre majorité ne sont pas dans l'incantation permanente. Vous vous posez en amère donneuse de leçons et pratiquez un continu ostracisme politique qui n'apporte rien de positif à la construction de notre Pays.

Pour notre part, et vous aurez pu le constater à la lecture de cette réponse si vous avez une once de bonne foi, nous agissons en faveur de notre jeunesse, et plus largement en faveur des Polynésiens dans leur globalité et sans distinction. Ne vous en déplaise, nous travaillons ainsi à l'accomplissement des engagements que nous avons pris devant la population et qui nous ont valu la confiance de la majorité de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.


Edouard FRITC

